



CSFPT, séance du 20 juillet 2022

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Le CSFPT se réunit aujourd'hui suite aux différentes interventions qui ont eu lieu en conseil commun de la fonction publique.

En effet, la délégation CGT du conseil commun a mis en avant que suite à une unique rencontre bilatérale avec le ministère, des mesures sont prises.

Le dialogue social se fait donc à minima, et péniblement dans les instances, encore faut-il que les organisations insistent sur leur tenue.

Alors que les discussions parlementaires ont lieu en ce moment même sur la loi pouvoir d'achat, nous nous apercevons que des choses sont déjà bloquées pour les fonctionnaires, comme par exemple la revalorisation de la valeur du point d'indice. Alors que la loi pouvoir d'achat est annoncée, un décret paraît le 07 juillet dernier pour bloquer cette augmentation à 3,5%, soit la moitié du taux d'inflation envisagé pour l'année 2022.

Voilà tout ce que peuvent espérer les fonctionnaires.

La CGT demande de l'Etat pour les collectivités, la compensation des augmentations du point d'indice et la revalorisation de la dotation générale de fonctionnement de l'ensemble des collectivités. En effet, nous continuons à dénoncer, comme nous l'avons fait au bureau du CSFPT de juin dernier, les accords de Cahors, et la perte de la libre administration des collectivités.

De plus, il serait incongru de dégrader encore un peu plus les conditions de travail des agents, en devant supprimer des postes pour financer cette modeste augmentation. Ce serait vécu comme une double peine par les agents.

Les deux textes proposés aujourd'hui se situent dans cette logique d'évolution à minima des grilles indiciaires.

Lors des discussions sur les textes PPCR, auxquels la CGT s'est opposée, il a été dit que cette réforme éviterait les tassements de grilles. L'opération est ratée.

Les propositions que vous nous faites ne sont pas satisfaisantes. Comme nous l'avons dit pour la revalorisation de la catégorie C, ces mesurette ne compensent pas les 15% de perte de salaire depuis 2010 du fait du blocage du point d'indice.

Aussi, la CGT réitère ses demandes :

- a) Une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- b) Une indexation de l'évolution de la valeur du point sur l'évolution de l'inflation,
- c) La confirmation des engagements quant à l'effectivité de l'extension du Complément de traitement indiciaire, et non sous forme de prime aléatoire, mais sous forme de point d'indice comme dans la FPH.

La CGT demande par ailleurs au ministère d'ouvrir un vrai processus de négociation devant, à minima, porter sur les points suivants :

- La grille indiciaire, les déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications. D'ores et déjà et sans prétendre à la moindre exhaustivité, la CGT attire votre attention sur la nécessité de travailler sur l'ensemble des grilles, celles des C, des B, et des A. Il y a besoin de revaloriser les bas de grille, mais aussi de permettre à celles et ceux qui sont en haut de grille de pouvoir bénéficier de débouchés de carrière.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- La construction d'une rémunération plus juste pour les agents non titulaires.
- L'évolution des régimes indemnitaires.
- Le niveau des pensions et des retraites.

Les agents publics sont en colère. Beaucoup de mobilisation ont lieu actuellement dans beaucoup de collectivités et établissements.

À juste titre, elles et ils demandent une revalorisation significative de leurs traitements et de leurs salaires.

Nous serons avec les personnels de la santé, qui sont appelés à faire grève et à manifester le 22 septembre prochain.

Nous travaillons par ailleurs, dans l'unité la plus large possible, à une mobilisation le 29 septembre de l'ensemble du monde du travail pour obtenir la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Du fait de la faiblesse des propositions et du peu d'engagement du gouvernement sur leur financement, nous ne prendrons part ni au vote sur les amendements, ni au vote sur le texte.

Merci.